

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 16 août 2016

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 16 août 2016, a examiné 2 avant-projets de loi du Pays, arrêté 2 projets de délibération du Congrès, adopté 4 projets de délibération du Gouvernement et 25 arrêtés, et a examiné 38 dossiers d'étrangers.

1. Avant-projets de loi du Pays

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du Pays relatif au congé pour permanence syndicale et à la contribution patronale pour le financement du dialogue social, accompagné de son projet de délibération d'application. > [Voir communiqué détaillé.](#)
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du Pays relatif à la formation tout au long de la vie et portant modification du code du travail de Nouvelle-Calédonie (FTLV-FIAF), accompagné de son projet de délibération d'application. > [Voir communiqué détaillé.](#)

2. Projets de délibération du Congrès

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile, et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès instituant une prestation indemnitaire au profit des volontaires du service civique engagés dans les directions et les établissements publics de la Nouvelle-Calédonie.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès autorisant des opérations domaniales (dossiers Graindorge et commune de Nouméa).

3. Projets de délibération du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile, et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un projet de délibération portant habilitation du président du gouvernement pour ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie (affaire SA Interoute NC).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un projet de délibération portant habilitation du président du gouvernement pour ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie (affaire Louis Bonte).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un projet de délibération portant habilitation du président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour d'appel de Nouméa (affaire Harry Levuhi).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un projet de délibération portant habilitation du président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (affaire Eole Touongo, Eole Kafeate).

4. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant nomination de Marius Gaicoin comme chef du service des affaires administratives et financières de la direction des Affaires économiques (DAE).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant agrément, renouvellement, renouvellement et transfert ou transfert d'agrément d'entreprises de production locale au régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et des emballages (Sarl Clé minute Koumac, Sarl La coutellerie du broussard, etc.).

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté autorisant la Nickel Mining Company (NMC) à réaliser des travaux de curage dans la rivière Kaviju, sur la commune de Kouaoua. Ces travaux sont payés par le fonds Nickel et feront l'objet d'un remboursement à terme par NMC. > [Voir communiqué détaillé.](#)
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté autorisant l'ouverture d'un établissement recevant du public - Immeuble le Tagai à Dumbéa-sur-Mer.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant autorisation d'ouverture d'un établissement recevant du public - tranche 1 du projet d'extension du lycée polyvalent de Pouembout.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté relatif au cursus de formation des sapeurs-pompiers volontaires. > [Voir communiqué détaillé.](#)
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant nomination par intérim de Fabienne Fukouara comme adjointe au chef du service des affaires administratives et financières de la direction des Affaires économiques (DAE).

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté relatif à l'extension de l'avenant n° 25 du 2 juin 2016 à l'accord professionnel de la branche « hôtels, bars, cafés, restaurants et autres établissements similaires ».
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté relatif à l'extension de l'avenant n° 40 du 12 mai 2016 à l'accord professionnel de la branche « commerce et divers ».
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté prolongeant la durée d'inscription au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie des certificats de qualification professionnelle d'assistant hygiène sécurité environnement (HSE).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté fixant les tarifs des prestations de l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (ETFPA).

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant nomination de Jeannette Upinue comme adjointe au chef du service de l'exécution budgétaire de la direction du budget et des affaires financières (DBAF).

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant agrément du Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) au bénéfice des dispositions des articles Lp 284 à Lp 286 du code des impôts (CI) pour l'acquisition du lot n° 125 de la section Dumbéa-sur-Mer. Cette opération, financée sur fonds propres du FCH (190 740 000 F), vise à constituer une réserve foncière en vue de la construction de logements aidés dans cette commune. Elle s'inscrit dans le développement de l'habitat social en Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant agrément du Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) au bénéfice des dispositions des articles Lp 284 à Lp 286 du code des impôts (CI) pour l'acquisition du lot n° 109 de la section Dumbéa-sur-Mer. Cette opération, financée sur fonds propres du FCH (77 826 000 F), vise à constituer une réserve foncière en vue de la construction de logements aidés dans cette commune. Elle s'inscrit dans le développement de l'habitat social en Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté demandant l'ouverture, le 1^{er} septembre, d'une session extraordinaire du Congrès et complétant l'habilitation de la commission permanente, pour l'examen des projets de loi du Pays TGC et concurrence, compétitivité et prix.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie ; et secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant habilitation du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à signer l'acte de caution relatif au contrat de prêt passé par l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) avec l'Agence française de développement (AFD) pour le financement d'un pôle santé à Koné (1 700 000 000 F).

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant nomination du jury du concours du pilotage maritime en Nouvelle-Calédonie. Le jury doit se réunir pour valider les dossiers des candidats le 16 août 2016.

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant ouverture des sélections professionnelles pour l'accès aux grades principal et exceptionnel dans le corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile (TSEEAC). La clôture des inscriptions est fixée au 8 septembre 2016.

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté relatif à l'attribution d'une dotation obligatoire de fonctionnement à l'ASEE - Lycée d'enseignement professionnel agricole DO NEVA (36 405 609 F).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté relatif à l'attribution d'une dotation obligatoire pour le recrutement d'assistants d'éducation au lycée agricole et général de Nouvelle-Calédonie (14 000 000 F).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté relatif à la modification de la carte des formations des établissements publics et privés d'enseignement du second degré à la rentrée scolaire 2017, intégrant notamment l'ouverture du lycée polyvalent du Mont-Dore et l'ouverture de séries technologiques, industrielles et scientifiques au lycée polyvalent de Pouembout.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté relatif à l'approbation des mesures retenues pour la rentrée scolaire 2017 dans l'offre de formation des classes d'enseignement supérieur des établissements publics et privés d'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie. > [Voir communiqué détaillé.](#)

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté relatif à la prise en charge des frais de Christophe Pinchaux dans le cadre de sa mission d'inspection pour l'évaluation de la conformité des installations de l'établissement pharmaceutique Gazpac (1 354 653 F).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant attribution d'une subvention au comité territorial olympique et sportif (CTOS – Jeux inter provinciaux - 5 000 000 F). Les jeux se sont déroulés du 8 au 12 août 2016.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté modifiant l'arrêté modifié n° 2015-387/GNC du 17 mars 2015 relatif au renouvellement des membres du conseil d'administration de l'institut de Formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC). Le conseil d'administration est prévu le 18 août 2016. Corinne Quinty est remplacée par Georges Medevielle.

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 4 avis favorables sur des demandes de visas de long séjour, 5 avis favorables sur des demandes de visas diplomatiques, 3 avis favorables sur des demandes de cartes de résident permanent, 24 avis favorables et 1 défavorable sur des demandes d'autorisations de travail, et 5 avis favorables sur des demandes d'autorisations dans le secteur de la mine.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a formulé un avis (favorable) sur un projet de décret autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a formulé un avis (favorable) sur un projet de décret relatif au soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse et réformant les aides à la presse. Ce décret institue un fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse pour la distribution de trois types d'aides : des bourses d'émergence, qui ont pour objectif de soutenir la conception, le lancement et le début du développement de nouvelles publications et de nouveaux services de presse en ligne ; des aides à des programmes d'incubation dédiés aux médias émergents ; des aides à des programmes de recherche et de développement devant profiter à l'innovation dans le secteur de la presse. Le décret réforme également le fonds stratégique pour le développement de la presse dans le but de le rendre plus incitatif : il modifie ainsi les taux d'aide du fonds, prolonge l'éligibilité au soutien de ce fonds des services de presse en ligne de la connaissance et du savoir, confirme l'éligibilité des structures privées sans but lucratif et étend quelque peu les dépenses d'investissement éligibles au soutien du fonds. Enfin, il réforme le fonds d'aide à la presse hebdomadaire régionale et locale pour l'étendre à toutes les périodicités, hors quotidiens, jusqu'aux trimestriels.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a formulé un avis défavorable sur une proposition de délibération modifiant le code des impôts de la Nouvelle-Calédonie (proposition n° 41 du 13.06.2016).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a formulé 2 avis défavorables relatifs à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels en Nouvelle-Calédonie (Jean-Christophe Ponthus et Didier Komon).
- Le Président a informé le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie des observations définitives de la Chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie concernant la gestion de l'Office des postes et des télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT) sur la période 2008-2014. La Chambre a formulé 4 observations et 2 recommandations juridiques invitant l'OPT à redéfinir son modèle économique et stratégique.